

Promobad Féminin EBC N°6 – Octobre Rose

ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Le PromoBad est autorisé sous le numéro de dossier : sous le nom : « Promobad EBC – Octobre Rose ». Il aura lieu le vendredi 16 octobre au gymnase Raoul Dautry
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, doit être en possession de sa licence compétition **au plus tard la veille de la fermeture des inscriptions** et ne pas être sous le coup d'une suspension.
- 1.4 Le GEO de la compétition est **PRUNET Raphaël**. Ses décisions sont sans appel. Le GEO est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

ARTICLE 2 : SÉRIES ET TABLEAUX

- 2.1 Les joueurs s'inscrivant au promobad seront répartis en plusieurs série
- 2.2 Les séries proposées sont, dans la mesure du possible, des tableaux de 8 participantes dans les tableaux de **Double dames (DD)**
- 2.3 Dans la mesure du possible, tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux) (avec 2 sortants par poule) suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.4 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x), de diviser une série en plusieurs subdivisions afin de garantir l'homogénéité.
- 2.5 Les matchs se joueront au meilleur des trois sets comme définis par l'article 7 des règles du badminton.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 Les inscriptions sont ouvertes à partir du **01/09/2026**
- 3.2 La date limite d'inscription est fixée au **02/10/2026**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux.
- 3.3 Le nombre maximum d'inscrits est de **48 joueuses**. Une liste d'attente par tableau et par série ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au plus tard 5 jours après la date limite d'inscription.
- 3.4 La date du tirage au sort est fixée au **09/10/2026**. Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de série et le calcul de la valeur des tableaux. Cette mise à jour n'affectera pas la répartition dans les tableaux, sauf exception décidée par le GEO afin de respecter la règle des 1000 points.
- 3.5 Les inscriptions ainsi que le règlement des inscriptions se font directement et uniquement via Badnet.
- 3.6 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard (date de réception de paiement)**.
- 3.7 Les frais d'inscription s'élèvent à **8€** pour **1 tableau**. Toutes inscriptions non payées seront placées automatiquement en liste d'attente.

- 3.8 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le **vendredi de 19h00 à 22h00**

ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au **Promobad EBC – Octobre Rose** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur et de la LIFB (forfait@lifb.org).
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur, dans les plus brefs délais.
- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseigné numériquement (BadNet). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au GEO, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du GEO muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les **RSL 3**.
- 5.6 Tous les matchs se jouent en **auto-arbitrage**. Un joueur peut à tout moment faire appel au GEO qui, si possible, désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.7 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.